

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{er} Avril (01/04/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Michel PIRAME (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

31 – 01 Avril 2015

**ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES QUARTIERS SOUS
CONTRAINTE INONDATION – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du plan de financement prévisionnel de l'étude visant à proposer des solutions de développement des quartiers de Moissac exposés au risque inondation (*coût prévisionnel estimé à 45 000,00 € HT*) et sur l'autorisation de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES),



- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel de l'étude pour le développement durable des quartiers sous contrainte inondation comme suit :

Etat (MEDDE*)	50%	22 500,00 €
Commune	50%	22 500,00 €
Total HT		45 000,00 €

*Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Pour copie conforme

Moissac le 2 avril 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :